

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Rembl. ss Cdtions	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
------	-------	----------	-------	--	--	-------------------	------------------	---------	--------------

1 SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, PÉRIPHÉRIQUE ET AUTONOME

À l'exclusion de : analgésie postopératoire

Par intrathécal, on entend : dans l'espace subarachnoïdien.

Par infiltration anesthésique d'un nerf, on entend : injection d'un agent pharmacologique au contact d'un nerf, par voie transcutanée.

Par bloc anesthésique continu d'un nerf, on entend : injection d'un agent pharmacologique au contact d'un nerf avec pose d'un cathéter, par voie transcutanée.

01.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR LE SYSTÈME NERVEUX

À l'exclusion de : actes diagnostiques au niveau

- des muscles oculomoteurs ou de la paupière (cf chapitre 02)

- du larynx (cf chapitre 06)

- du périnée (cf chapitre 08)

- des muscles ptérygoidiens (cf chapitre 11)

- du diaphragme (cf chapitre 12)

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale
- coupes sériées
- empreinte par apposition cellulaire
- écrasis cellulaire

Facturation :

- un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :

- les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre

- les éventuelles recoupes

- les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur

Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse

L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique

À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique

Coder éventuellement :

- examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur

- examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]

AZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur de l'encéphale, de la moelle épinière, ou des méninges	1	0	92,09	92,09			5	ATM
---------	--	---	---	-------	-------	--	--	---	-----

2 OEIL ET ANNEXES

02.01.10 Examen anatomopathologique de l'œil et ses annexes

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,

- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,

- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale
- coupes sériées
- empreinte par apposition cellulaire
- écrasis cellulaire

Facturation :

- un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :

- les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre

- les éventuelles recoupes

- les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur

Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 								
BZQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'organe accessoire de l'œil	1	0	51,28	51,28				ATM
BHQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'énucléation du bulbe [globe] oculaire	1	0	92,09	92,09				ATM
BKQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exentération de l'orbite	1	0	89,44	89,44				ATM

3 OREILLE

Les actes diagnostiques et thérapeutiques sur l'oreille incluent l'examen unilatéral ou bilatéral de l'oreille externe et/ou moyenne, sous microscope ou par endoscopie méatale.

03.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR L'OREILLE

03.01.02 Endoscopie de l'oreille

CBQE001	Examen unilatéral ou bilatéral de l'oreille externe et/ou moyenne, sous microscope ou par endoscopie méatale Avec ou sans : biopsie et/ou prélèvement	1	0					2	ATM
CBQE900	Fibroendoscopie de l'oreille moyenne, par voie tubaire	1	0	Non pris en charge	Non pris en charge			2	ATM

03.01.03 Ponction, biopsie et prélèvement de l'oreille

CAHA001	Biopsie unilatérale ou bilatérale de la peau de l'oreille externe (ZZLP025)	1	0	29,9	25,41			2	ADC
CAHA002	Biopsie unilatérale ou bilatérale du cartilage de l'oreille externe Avec ou sans : biopsie de la peau de l'oreille externe (ZZLP025)	1	0	32,04	26,65			2	ADC

03.01.04 Exploration chirurgicale de l'oreille

CBQA001	Exploration du cavum tympanique [caisse du tympan], avec décollement du lambeau tympanoméatal Avec ou sans : biopsie et/ou prélèvement	1	0	167,2	167,2			1	ADC
[A, F, J, K, P, S, U, 7]									
	(GELE001)			anesthésie				1	ADA
		4	0	72,58	72,58				

4 APPAREIL CIRCULATOIRE

04.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR L'APPAREIL CIRCULATOIRE

04.01.09 Ponction, biopsie et prélèvement de l'appareil circulatoire

DAHF001	Biopsie de l'endocarde et du myocarde, par voie vasculaire transcutanée (YYYY105, YYYY300, ZZLP042)	1	0	158,7	158,7			1	ATM
EBHA001	Biopsie unilatérale ou bilatérale de l'artère temporale superficielle, par abord direct (ZZLP025)	1	0	52,25	52,25			2	ADC
EBHA002	Biopsie d'artère des membres ou du cou, par abord direct Biopsie de l'artère subclavière, par cervicotomie À l'exclusion de : biopsie d'une artère, par thoracotomie (ZBQA002) (ZZLP030)	1	0	116,28	102,55			1	ADC
[J, K]									
EZQA001	Exploration d'un axe vasculonerveux des membres ou du cou, par abord direct Avec ou sans : exploration de la peau et des tissus mous	1	0	95,01	90,21			1	ADC
[A, F, J, K, P, S, U, 7]									
	(GELE001)			anesthésie				1	ADA
		4	0	67,26	67,26				

04.01.10 Examen anatomopathologique de l'appareil cardiovasculaire

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,
- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

- Avec ou sans :
- coloration spéciale
 - coupes sériées
 - empreinte par apposition cellulaire
 - écrasés cellulaires

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</p> <p>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</p> <p>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : – coloration spéciale</p> <ul style="list-style-type: none"> – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire <p>Facturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique <p>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre – les éventuelles recoupes – les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur <p>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 								
ENQX011	Examen histopathologique de biopsie d'artère avec coloration spéciale	1	0	28	28			5	ATM
DZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur du cœur	1	0	62,15	62,15				ATM

5 SYSTÈME IMMUNITAIRE ET SYSTÈME HÉMATOPOÏÉTIQUE

05.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR LE SYSTÈME IMMUNITAIRE ET LE SYSTÈME HÉMATOPOÏÉTIQUE

05.01.08

Examen anatomopathologique des systèmes immunitaire et hématopoïétique

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,
- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans : – coloration spéciale

- coupes sériées
- empreinte par apposition cellulaire
- écrasis cellulaire

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans : – coloration spéciale

- coupes sériées
- empreinte par apposition cellulaire
- écrasis cellulaire

Facturation :

- un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :

- les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre
- les éventuelles recoupes
- les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur

Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 								
05.01.08.01	Examen histopathologique de biopsie de structure anatomique des systèmes immunitaire et hématopoïétique								
FCQX028	Examen histopathologique de biopsie de nœud [ganglion] lymphatique	1	0	71	71			5	ATM
FDQX007	Examen histopathologique de biopsie de moelle osseuse avec coloration spéciale	1	0	71	71			5	ATM
05.01.08.02	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'organe du système lymphatique								
	<p>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'un nœud [ganglion] lymphatique sentinelle inclut : l'analyse histologique systématique en coupes sériées de 2 à 3 mm d'épaisseur de la totalité du ganglion prélevé, colorées à l'hématoxyline-éosine. Un résultat positif est défini actuellement par la présence d'au moins une lésion métastatique de diamètre supérieur à 0.2 mm</p>								
FCQX004	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de nœud [ganglion] lymphatique	1	0	55,3	55,3			5	ATM
	À l'exclusion de : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de nœud [ganglion] lymphatique sentinelle (FCQX005, FCQX008, FCQX007)								
FCQX005	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'un nœud [ganglion] lymphatique sentinelle	1	0	42,59	42,59			5	ATM
FCQX008	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 2 nœuds [ganglions] lymphatiques sentinelles	1	0	57,21	57,21			5	ATM
FCQX007	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 3 nœuds [ganglions] lymphatiques sentinelles	1	0	75,64	75,64			5	ATM
FCQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'un groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique]	1	0	38,14	38,14			5	ATM
FCQX010	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces d'exérèse de 2 ou 3 groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques]	1	0	66,11	66,11			5	ATM
FCQX012	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces d'exérèse de 4 à 6 groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques]	1	0	102,34	102,34			5	ATM
FCQX011	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces d'exérèse de 7 groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] ou plus	1	0	124,58	124,58			5	ATM
05.01.08.03	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'autres organes des systèmes immunitaire et hématopoïétique								
FAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amygdalectomie	1	0	64,2	64,2			5	ATM
FBQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse du thymus ou de vestiges thymiques	1	0	116,48	116,48			5	ATM
FFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie	1	0	69,92	69,92			5	ATM

6 APPAREIL RESPIRATOIRE

06.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR L'APPAREIL RESPIRATOIRE

06.01.11	Examen anatomopathologique de l'appareil respiratoire								
	<p>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un organe : estomac, peau, muscle, - d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, - d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p>Par prélèvements non différenciés [non individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, non distingués les uns des autres lors du prélèvement</p> <p>Par prélèvements différenciés [individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, distingués les uns des autres lors du prélèvement</p> <p>L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage</p> <p>Avec ou sans : coloration spéciale</p> <p>Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.</p> <p>L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : - coloration spéciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupes sériées - empreinte par apposition cellulaire - écrasés cellulaires <p>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</p> <p>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</p> <p>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</p> <p>Avec ou sans : examen de berge</p> <p>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</p> <p>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</p> <p>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</p>								

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasés cellulaires</p> <p>Facturation : – un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</p> <p>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut : – les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre – les éventuelles recoupes – les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</p> <p>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement : – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</p>								

06.01.11.01 Examen cytopathologique de prélèvement de l'appareil respiratoire
À l'exclusion de : examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] (cf. 17.02.01.02)

GEQX002	Examen cytopathologique de produit de lavage bronchioalvéolaire, non différencié, avec coloration spéciale	1	0	28	28			5	ATM
GEQX001	Examen cytopathologique de produit de lavage bronchioalvéolaire, différencié, avec coloration spéciale	1	0	56	56			5	ATM

06.01.11.02 Examen histopathologique de biopsie de l'appareil respiratoire

GFQX020	Examen histopathologique de biopsie de poumon avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0	60	60			5	ATM
---------	---	---	---	----	----	--	--	---	-----

06.01.11.03 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du haut appareil respiratoire

GCQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de cavité nasale [fosse nasale] et/ou de sinus paranasal	1	0	68,2	68,2			5	ATM
GCQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse du rhinopharynx	1	0	66,45	66,45			5	ATM
GDQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cordectomie laryngée	1	0	70,27	70,27			5	ATM
GDQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de laryngectomie partielle et/ou de pharyngectomie partielle	1	0	108,23	108,23			5	ATM
	À l'exclusion de : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de laryngectomie partielle verticale ou de laryngectomie totale (GDQX005)							5	ATM
GDQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de laryngectomie partielle verticale ou de laryngectomie totale	1	0	119,57	119,57			5	ATM

06.01.11.04 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil respiratoire intrathoracique

GFQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie, non différenciées, sans résection de côte ni de vertèbre	1	0	68,45	68,45			5	ATM
GFQX009	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie, différenciées, sans résection de côte ni de vertèbre	1	0	99,72	99,72			5	ATM
GFQX010	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie, avec résection de côte et/ou de vertèbre	1	0	96,64	96,64			5	ATM
GFQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'une lobectomie pulmonaire, sans résection de côte ni de vertèbre	1	0	116,35	116,35			5	ATM
GFQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pneumonectomie ou de lobectomies pulmonaires multiples, sans résection de côte ni de vertèbre	1	0	132,6	132,6			5	ATM
	Avec ou sans : examen à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie								
GFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'une lobectomie pulmonaire, avec résection de côte et/ou de vertèbre	1	0	142,24	142,24			5	ATM
GFQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pneumonectomie ou de lobectomies pulmonaires multiples, avec résection de côte et/ou de vertèbre	1	0	159,06	159,06			5	ATM
	Avec ou sans : examen à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie								
GGQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur de plèvre	1	0	70,71	70,71			5	ATM
	Avec ou sans : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de résection de côte et/ou de vertèbre et/ou de poumon								

7 APPAREIL DIGESTIF

Les actes sur la cavité de l'abdomen, par coelioscopie ou par rétro-péritonéoscopie incluent l'évacuation de collection intraabdominale associée, la toilette péritonéale et/ou la pose de drain.

Les actes sur la cavité de l'abdomen, par abord direct incluent l'évacuation de collection intraabdominale associée, la toilette péritonéale et/ou la pose de drain.

07.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR L'APPAREIL DIGESTIF

07.01.13 Examen anatomopathologique de l'appareil digestif

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un organe : estomac, peau, muscle, - d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, - d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p>Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.</p> <p>L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : - coloration spéciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupes sériées - empreinte par apposition cellulaire - écrasiss cellulaire <p>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</p> <p>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</p> <p>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</p> <p>Avec ou sans : examen de berge</p> <p>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</p> <p>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</p> <p>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : - coloration spéciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupes sériées - empreinte par apposition cellulaire - écrasiss cellulaire <p>Facturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique <p>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre - les éventuelles recoupes - les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur <p>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 								
07.01.13.01	Examen histopathologique de biopsie de l'appareil digestif								
HLQX013	Examen histopathologique de biopsie de foie avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0	60	60			5	ATM
07.01.13.02	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de la bouche ou du pharynx								
HAQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de lèvre, de commissure labiale et/ou de muqueuse buccale	1	0	48,13	48,13			5	ATM
HAQX017	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de glossectomie, de pelvectomie buccale, de pelviglossectomie ou d'oropharyngectomie sans mandibulectomie	1	0	69,12	69,12			5	ATM
HAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pelvimandibulectomie, de pelviglosso-mandibulectomie ou d'oropharyngectomie avec mandibulectomie	1	0	89,57	89,57			5	ATM
HCQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de glande salivaire	1	0	91,37	91,37			5	ATM
HDQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pharyngolaryngectomie totale	1	0	122,97	122,97			5	ATM
07.01.13.03	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du tube digestif								
HEQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de l'œsophage	1	0	51,15	51,15			5	ATM
HEQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'œsophagectomie partielle ou totale	1	0	106,37	106,37			5	ATM
HEQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'œsophago-pharyngolaryngectomie ou d'œsophagogastréctomie Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie (FFQX005)	1	0	124,03	124,03			5	ATM
HFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de l'estomac	1	0	66,06	66,06			5	ATM
HFQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de gastrectomie partielle	1	0	90,41	90,41			5	ATM
HFQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de gastrectomie totale ou de dégastréctomie Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie (FFQX005)	1	0	114,74	114,74			5	ATM
HGQX003	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse intestinale pour maladie inflammatoire chronique de l'intestin [MIC] Examen anatomopathologique pour rectocolite hémorragique, maladie de Crohn ou colite indéterminée	1	0	56,2	56,2			5	ATM
HGQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de l'intestin grêle	1	0	53,16	53,16			5	ATM
HGQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse segmentaire de l'intestin grêle	1	0	81,71	81,71			5	ATM

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
HHQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'appendicectomie	1	0	43,05	43,05			5	ATM
HHQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de 1 ou 2 lésions du côlon et/ou du rectum	1	0	51,53	51,53			5	ATM
HHQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de 3 à 5 lésions du côlon et/ou du rectum	1	0	75,29	75,29			5	ATM
HHQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de 6 lésions ou plus du côlon et/ou du rectum	1	0	93,51	93,51			5	ATM
HHQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de colectomie partielle ou de rectosigmoïdectomie sans résection du mésorectum	1	0	102,93	102,93			5	ATM
HHQX010	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de colectomie totale	1	0	124,14	124,14			5	ATM
HHQX011	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de coloproctectomie totale	1	0	129,69	129,69			5	ATM
HJQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de rectosigmoïdectomie, ou d'exérèse partielle ou totale de rectum, emportant le mésorectum	1	0	110,11	110,11			5	ATM
HKQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse du canal anal et/ou de la marge anale	1	0	56,7	56,7			5	ATM

07.01.13.04 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du foie, pancréas ou péritoine

HLQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'une hépatectomie partielle	1	0	85,3	85,3			5	ATM
HLQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces de plusieurs hépatectomies partielles	1	0	104,69	104,69			5	ATM
HLQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hépatectomie totale	1	0	138,74	138,74			5	ATM
HMQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cholécystectomie	1	0	84,54	84,54			5	ATM
HMQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de conduit biliaire extrahépatique	1	0	76,77	76,77			5	ATM
HNQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de la papille duodénale majeure [ampullectomie]	1	0	68,98	68,98			5	ATM
HNQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pancréatectomie partielle, sans splénectomie	1	0	105,98	105,98				ATM
HNQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pancréatectomie partielle avec splénectomie	1	0	138,79	138,79			5	ATM
HNQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de duodéno pancréatectomie partielle ou totale Avec ou sans : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie (FFQX005)	1	0	172,24	172,24			5	ATM
HPQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur du grand omentum, du péritoine et/ou de repli péritonéal [méso] Facturation : - ne peut être codé en sus d'un examen anatomopathologique à visée carcinologique d'une autre structure anatomique intraabdominale	1	0	60,58	60,58			5	ATM

8 APPAREIL URINAIRE ET GÉNITAL

À l'exclusion de : actes concernant la procréation et la grossesse (cf chapitre 09)

Les actes sur la cavité de l'abdomen, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie incluent l'évacuation de collection intraabdominale associée, la toilette péritonéale et/ou la pose de drain.

Les actes sur la cavité de l'abdomen, par abord direct incluent l'évacuation de collection intraabdominale associée, la toilette péritonéale et/ou la pose de drain.

08.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR L'APPAREIL URINAIRE ET GÉNITAL

08.01.09 Examen anatomopathologique de l'appareil urinaire et génital

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,
- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale

L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage
Avec ou sans : coloration spéciale

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage
Avec ou sans : - coloration spéciale

- coupes sériées
- empreinte par apposition cellulaire
- écrasés cellulaires

L'examen histopathologique de fragments d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage
Avec ou sans : - coloration spéciale

- coupes sériées
- empreinte par apposition cellulaire
- écrasés cellulaires

Facturation :

- un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire</p> <p>Facturation : – un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</p> <p>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut : – les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre – les éventuelles recoupes – les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</p> <p>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement : – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</p>								
08.01.09.01	Examen cytopathologique du col de l'utérus								
	<p>Facturation : – l'examen cytopathologique de prélèvement vaginal ne peut pas être facturé en sus de l'examen cytopathologique de prélèvement du col de l'utérus</p>								
JKQX001	Examen cytopathologique de dépistage de prélèvement [frottis] du col de l'utérus À l'exclusion de : Examen cytopathologique de dépistage en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus (JKQX008)	1	0	15,4	15,4			5	ATM
JKQX027	Examen cytopathologique de contrôle de prélèvement [frottis] du col de l'utérus À l'exclusion de : Examen cytopathologique de contrôle en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus (JKQX015) Indication : selon les recommandations pour la pratique clinique de septembre 2002 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé [ANAES] : – atypies des cellules malpighiennes de signification indéterminée [ASC-US] ou lésion malpighienne intra-épithéliale de bas grade [LGSIL] – absence de lésion malpighienne intra-épithéliale ou de signe de malignité [NIL/M], en présence de modifications réactionnelles ou après préparation oestrogénique chez la femme ménopausée – surveillance de lésion malpighienne intra-épithéliale, carcinome malpighien ou anomalies des cellules glandulaires, après colposcopie avec biopsie dirigée, curetage de l'endocervix et/ou de l'endomètre, conisation ou hystérectomie selon le système de Bethesda	1	0	19	19			5	ATM
JKQX008	Examen cytopathologique de dépistage en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus	1	0	15,4	15,4			5	ATM
JKQX015	Examen cytopathologique de contrôle en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus Indication : selon les recommandations pour la pratique clinique de septembre 2002 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé [ANAES] : – atypies des cellules malpighiennes de signification indéterminée [ASC-US] ou lésion malpighienne intra-épithéliale de bas grade [LGSIL] – absence de lésion malpighienne intra-épithéliale ou de signe de malignité [NIL/M], en présence de modifications réactionnelles ou après préparation oestrogénique chez la femme ménopausée – surveillance de lésion malpighienne intra-épithéliale, carcinome malpighien ou anomalies des cellules glandulaires, après colposcopie avec biopsie dirigée, curetage de l'endocervix et/ou de l'endomètre, conisation ou hystérectomie selon le système de Bethesda	1	0	19	19			5	ATM
08.01.09.02	Examen histopathologique de l'appareil urinaire et génital								
JAQX006	Examen histopathologique de biopsie de rein avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0	60	60			5	ATM
JDQX002	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique de la vessie	1	0	33,6	33,6			5	ATM
JGQX001	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique de la prostate	1	0	75,98	75,98			5	ATM
08.01.09.03	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil urinaire								
JAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de néphrectomie totale ou de néphro-urétérectomie	1	0	127,38	127,38			5	ATM
JAQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de néphrectomie partielle	1	0	87,85	87,85			5	ATM
JCQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'urétérectomie partielle ou totale	1	0	53,65	53,65			5	ATM
JDQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cystectomie partielle	1	0	76,62	76,62			5	ATM
JDQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cystectomie totale	1	0	122,46	122,46			5	ATM
JEQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'urétérectomie partielle ou totale	1	0	68,31	68,31			5	ATM
08.01.09.04	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil génital masculin								
JGQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vésiculoprostatectomie totale	1	0	146,12	146,12			5	ATM
JGQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vésiculo-prostatectomie totale	1	0	147,01	147,01			5	ATM
JHQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'orchidectomie partielle	1	0	65,58	65,58			5	ATM
JHQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'orchidectomie totale	1	0	116,45	116,45			5	ATM
JHQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle du pénis	1	0	78,66	78,66			5	ATM
JHQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation totale du pénis	1	0	99,69	99,69			5	ATM
08.01.09.05	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil génital féminin								

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
JJQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de salpingectomie	1	0	60,18	60,18			5	ATM
JJQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'une ovariectomie partielle ou totale <i>Avec ou sans : examen anatomopathologique de trompe utérine [de Fallope] homolatérale</i>	1	0	120,56	120,56			5	ATM
JJQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de plusieurs ovariectomies partielles et/ou totale <i>Avec ou sans : examen anatomopathologique des trompes utérines [de Fallope]</i>	1	0	137,44	137,44			5	ATM
JKQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hystérectomie, sans annexectomie	1	0	87,74	87,74			5	ATM
JKQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hystérectomie, avec annexectomie	1	0	117,94	117,94			5	ATM
JKQX020	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hystérectomie, avec annexectomie et omentectomie	1	0	133,31	133,31			5	ATM
JKQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de conisation du col de l'utérus	1	0	96,06	96,06			5	ATM
JLQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de colpectomie partielle ou totale	1	0	61,18	61,18			5	ATM
JKQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de trachélectomie [cervicectomie] ou de colpotrachélectomie	1	0	64,62	64,62			5	ATM
JMQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vulvectomie partielle	1	0	70,14	70,14			5	ATM
JMQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vulvectomie totale	1	0	102,59	102,59			5	ATM

08.01.09.06 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du pelvis

JFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pelvectomie antérieure	1	0	144,99	144,99			5	ATM
JFQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pelvectomie totale	1	0	145,25	145,25			5	ATM

08.01.10 Autres actes à visée diagnostique sur l'appareil urinaire et génital

ZCQD001	Examen clinique du petit bassin [pelvis] et du périnée féminins, sous anesthésie générale	1	0	42,9	36,23			1	ATM
[A, F, P, S, U]	<i>(GELE001)</i>	4	0	48,39	48,39			1	ADA

9 ACTES CONCERNANT LA PROCRÉATION, LA GROSSESSE ET LE NOUVEAU-NÉ

09.01 ACTES DIAGNOSTIQUES CHEZ LA MÈRE ET LE FOETUS

09.01.07 Examen anatomopathologique de l'embryon, du fœtus et du placenta

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,
- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de placenta ou de produit d'avortement inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

- Avec ou sans :*
- coloration spéciale
 - coupes sériées
 - empreinte par apposition cellulaire
 - écrasés cellulaires

L'autopsie médicale inclut : l'éviscération, l'examen macroscopique, l'examen microscopique des prélèvements.

JPQX007	Examen anatomopathologique d'un placenta complet avec cordon et membranes	1	0	52,5	52,5			5	ATM
JPQX019	Examen anatomopathologique de plusieurs placentas complets avec cordons et membranes	1	0	65,73	65,73			5	ATM
JQXX109	Examen anatomopathologique de produit d'avortement avant la 14 ^e semaine d'aménorrhée	1	0	33,6	33,6			5	ATM
JQXX005	Autopsie médicale d'un fœtus ou d'un nouveau-né de moins de 4 jours de vie, sans examen de l'encéphale <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0	61,6	61,6			5	ATM
JQXX003	Autopsie médicale d'un fœtus ou d'un nouveau-né de moins de 4 jours de vie, avec examen de l'encéphale <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0	61,6	61,6			5	ATM
JQXX002	Autopsie médicale de 2 fœtus <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0	123,2	123,2			5	ATM
JQXX004	Autopsie médicale de 3 fœtus ou plus <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0	184,8	184,8			5	ATM

10 GLANDES ENDOCRINES ET MÉTABOLISME

10.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR LES GLANDES ENDOCRINES ET LE MÉTABOLISME

10.01.05 Examen anatomopathologique des glandes endocrines

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,
- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</p> <p>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</p> <p>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</p> <p>Avec ou sans : examen de berge</p> <p>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</p> <p>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</p> <p>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire</p> <p>Facturation : – un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</p> <p>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut : – les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre – les éventuelles recoupes – les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</p> <p>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement : – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</p>								
KCQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de lobectomie ou de lobectomie thyroïdienne Avec ou sans : examen anatomopathologique de parathyroïde emportée dans une exérèse monobloc	1	0	64,86	64,86			5	ATM
KCQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de thyroïdectomie subtotale ou totale Avec ou sans : examen anatomopathologique de parathyroïde emportée dans une exérèse monobloc	1	0	99,26	99,26			5	ATM
KDQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de parathyroïdectomie	1	0	60,35	60,35			5	ATM
KEQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de surrenalectomie	1	0	99,7	99,7			5	ATM

15.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR L'APPAREIL OSTÉOARTICULAIRE ET MUSCULAIRE, SANS PRÉCISION TOPOGRAPHIQUE

15.01.07 Examen anatomopathologique de l'appareil ostéoarticulaire et musculaire
Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :
– d'un organe : estomac, peau, muscle,
– d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,
– d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale
Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique
Par berge, on entend : limite de la résection [incision].
Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale
Avec ou sans : examen de berge
Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]
L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse
L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse
L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage
Avec ou sans : – coloration spéciale
– coupes sériées
– empreinte par apposition cellulaire
– écrasis cellulaire
Facturation :
– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique
La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :
– les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre
– les éventuelles recoupes
– les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur
Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse
L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique
À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
------	-------	----------	-------	--	--	----------------------	------------------	---------	--------------

Coder éventuellement :
 – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur
 – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]

15.01.07.01 Examen anatomopathologique de pièce d'amputation de membre

PZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale d'un doigt ou d'un orteil	1	0	74,13	74,13			5	ATM
PZQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale de main, de pied ou de plusieurs doigts ou orteils	1	0	84,77	84,77			5	ATM
PZQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale de membre	1	0	152,57	152,57			5	ATM

À l'exclusion de : examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale :
 - d'un doigt ou d'un orteil (PZQX005)
 - de main, de pied ou de plusieurs doigts ou orteils (PZQX004)

15.01.07.02 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil ostéoarticulaire et musculaire, sans précision topographique

PAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur de l'os et/ou de cartilage	1	0	144,45	144,45			5	ATM
PDQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur des tissus mous fasciaux et/ou sousfasciaux [aponévrotiques et/ou sousaponévrotiques]	1	0	93,14	93,14			5	ATM

16 SYSTÈME TÉGUMENTAIRE - GLANDE MAMMAIRE

À l'exclusion de : actes spécifiques sur
 - la paupière et le sourcil (cf chapitre 02)
 - l'auricule (cf chapitre 03)
 - le nez (cf chapitre 06)
 - la lèvre (cf chapitre 07)
 - la région périanale (cf chapitre 07)
 - les organes génitaux externes et le périnée (cf chapitre 08)

Par atteinte superficielle [susfasciale] de la peau, on entend : toute atteinte de l'épiderme, du derme et/ou du tissu cellulaire sous-cutané ne dépassant pas le fascia superficiel.

Par atteinte profonde de la peau et des tissus mous, on entend : atteinte pluritissulaire de la peau et des tissus mous, atteignant le fascia superficiel [fasciale] ou le dépassant [sousfasciale].

16.01 ACTES DIAGNOSTIQUES SUR LA PEAU ET LES TISSUS MOUS

16.01.06 Examen anatomopathologique de la peau et des tissus mous

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,
- d'une région anatomique : médiastin, région rétro-péritonéale

L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage
 Avec ou sans : coloration spéciale

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans : – coloration spéciale
 – coupes sériées
 – empreinte par apposition cellulaire
 – écrasés cellulaires

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans : – coloration spéciale
 – coupes sériées
 – empreinte par apposition cellulaire
 – écrasés cellulaires

Facturation :

– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :

- les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre
- les éventuelles recoupes
- les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<p>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p>Coder éventuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 								
16.01.06.01	Examen cytopathologique de prélèvement de la peau ou de muqueuse								
ZZQX107	<p>Examen cytopathologique de l'étalement de produit de brossage, de grattage ou d'écouvillonnage de la peau ou de muqueuse</p> <p>À l'exclusion de : examen cytopathologique de prélèvement [frottis] du col de l'utérus [JKQX001, JKQX027]</p>	1	0	28	28			5	ATM
16.01.06.02	Examen histopathologique de biopsie de la peau et des tissus mous								
QZQX021	Examen histopathologique de biopsie de peau avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0	40	40			5	ATM
QZQX014	Examen histopathologique de biopsie d'ongle avec coloration spéciale	1	0	30	30			5	ATM
16.01.06.03	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de la peau et des tissus mous								
QZQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique d'une pièce d'exérèse de peau et/ou de tissu mou susfascial [susaponévrotique] de moins de 5 cm²	1	0	47,55	47,55			5	ATM
QZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de peau et/ou de tissu mou susfascial [susaponévrotique] de 5 cm² ou plus	1	0	64,57	64,57			5	ATM
QZQX032	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de plusieurs pièces d'exérèse de peau et/ou de tissu mou susfascial [susaponévrotique] de moins de 5 cm²	1	0	85,5	85,5			5	ATM
17	ACTES SANS PRÉCISION TOPOGRAPHIQUE								
	<p>Par organe profond, on entend : tout organe ou toute structure non vasculaire, de localisation intrathoracique ou intraabdominale.</p> <p>Par organe superficiel, on entend : tout organe ou toute structure non vasculaire, en dehors de ces localisations.</p> <p>Par cible, on entend : lésion individualisée à prélever, quel que soit le nombre de ponctions ou de biopsies effectuées à son niveau.</p>								
17.01	ACTES DIAGNOSTIQUES, SANS PRÉCISION TOPOGRAPHIQUE								
17.02	EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE DES TISSUS								
	<p>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un organe : estomac, peau, muscle, - d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, - d'une région anatomique : médiastin, région rétro-péritonéale <p>Par prélèvements non différenciés [non individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, non distingués les uns des autres lors du prélèvement</p> <p>Par prélèvements différenciés [individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, distingués les uns des autres lors du prélèvement</p> <p>L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage</p> <p>Avec ou sans : coloration spéciale</p> <p>Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.</p> <p>L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : - coloration spéciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupes sériées - empreinte par apposition cellulaire - écrasement cellulaire <p>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</p> <p>Par marge, on entend : zone comprise entre les limites de la lésion et les limites de la résection [berges].</p> <p>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</p> <p>Avec ou sans : examen de berge</p> <p>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</p> <p>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</p> <p>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</p> <p>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</p> <p>Avec ou sans : - coloration spéciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupes sériées - empreinte par apposition cellulaire - écrasement cellulaire <p>Facturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique 								
17.02.01	Examen cytopathologique								
	Par produit de ponction, on entend : prélèvement de lésion solide ou kystique, de structure anatomique								

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<i>Par prélèvement de liquide, on entend : prélèvement de liquide d'aspiration, de ponction, d'émission ou de lavage, de structure anatomique</i>								
17.02.01.01	Examen cytopathologique de prélèvement								
	<i>À l'exclusion de : examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] (cf. 17.02.01.02)</i>								
	<i>À l'exclusion de : examen cytopathologique de :</i>								
	<i>- de produit de lavage bronchioalvéolaire, avec coloration spéciale (GEQX002, GEQX001)</i>								
	<i>- prélèvement du col de l'utérus (JKQX001, JKQX027)</i>								
	<i>- de l'étalement de produit de brossage, de grattage ou d'écouvillonnage de la peau ou de muqueuse (ZZQX107)</i>								
ZZQX128	Examen cytopathologique de l'étalement d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de liquide de structure anatomique	1	0	28	28			5	ATM
ZZQX103	Examen cytopathologique de l'étalement de 2 prélèvements différenciés de liquide de structure anatomique	1	0	46,42	46,42			5	ATM
ZZQX110	Examen cytopathologique de l'étalement de 3 prélèvements différenciés de liquide de structure anatomique	1	0	78,25	78,25			5	ATM
ZZQX117	Examen cytopathologique de l'étalement de 4 prélèvements différenciés ou plus de liquide de structure anatomique	1	0	75,79	75,79			5	ATM
ZZQX151	Examen cytopathologique de l'étalement d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de produit de ponction de structure anatomique <i>Examen cytopathologique de l'étalement de produit de ponction de sein</i>	1	0	33,6	33,6			5	ATM
ZZQX139	Examen cytopathologique de l'étalement de 2 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique <i>Examen cytopathologique de l'étalement de 2 prélèvements différenciés de produit de ponction d'un sein ou des 2 seins</i>	1	0	41,94	41,94			5	ATM
ZZQX141	Examen cytopathologique de l'étalement de 3 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0	42,62	42,62			5	ATM
ZZQX133	Examen cytopathologique de l'étalement de 4 prélèvements différenciés ou plus de produit de ponction de structure anatomique	1	0	64,24	64,24			5	ATM
ZZQX116	Examen cytopathologique de culot cellulaire d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine <i>Examen cytopathologique d'un culot de centrifugation de liquide pleural</i>	1	0	36,62	36,62			5	ATM
ZZQX023	Examen cytopathologique de culot cellulaire de 2 prélèvements différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine	1	0	36,62	36,62			5	ATM
ZZQX098	Examen cytopathologique de culot cellulaire de 3 prélèvements différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine	1	0	36,62	36,62			5	ATM
ZZQX054	Examen cytopathologique de culot cellulaire de 4 prélèvements différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine	1	0	36,62	36,62			5	ATM
17.02.01.02	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche]								
	<i>À l'exclusion de : examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement du col de l'utérus (JKQX008, JKQX015)</i>								
ZZQX153	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] d'un prélèvement ou de prélèvements non différenciés de liquide, de structure anatomique	1	0	28	28			5	ATM
ZZQX145	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 2 prélèvements différenciés de liquide, de structure anatomique	1	0	42,57	42,57			5	ATM
ZZQX147	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 3 prélèvements différenciés de liquide, de structure anatomique	1	0	75,5	75,5			5	ATM
ZZQX155	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 4 prélèvements différenciés ou plus de liquide, de structure anatomique	1	0	104,7	104,7			5	ATM
ZZQX170	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0	33,6	33,6			5	ATM
ZZQX172	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 2 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0	47,46	47,46			5	ATM
ZZQX158	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 3 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0	62,74	62,74			5	ATM
ZZQX174	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 4 prélèvements différenciés ou plus de produit de ponction de structure anatomique	1	0	80,5	80,5			5	ATM
17.02.02	Examen histopathologique								
	<i>Par biopsies étagées, on entend : prélèvement sur une structure anatomique de 2 à 4 fragments biopsiques distingués les uns des autres lors du prélèvement.</i>								
	<i>Par cartographie, on entend : biopsie de 5 fragments ou plus d'une structure anatomique, distingués les uns des autres lors du prélèvement.</i>								
ZZQX162	Examen histopathologique de biopsie d'une structure anatomique <i>À l'exclusion de :</i> <i>- examen histopathologique de biopsie de nœud [ganglion] lymphatique (FCQX028)</i> <i>- examen histopathologique de macrobiopsie de sein (QEZX016, QEZX037)</i> <i>- examen histopathologique de biopsie avec coloration spéciale :</i> <i>-- d'artère (ENQX011)</i> <i>-- de moelle osseuse (FDQX007)</i> <i>-- de poumon (GFQX020)</i> <i>-- de foie (HLQX013)</i> <i>-- de rein (JAQX006)</i> <i>-- de peau (QZQX021)</i> <i>-- d'ongle (QZQX014)</i>	1	0	28	28			5	ATM
ZZQX163	Examen histopathologique de biopsie de 2 structures anatomiques	1	0	54	54			5	ATM
ZZQX132	Examen histopathologique de biopsie de 3 structures anatomiques	1	0	80	80			5	ATM

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
ZZQX197	Examen histopathologique de biopsie de 4 structures anatomiques	1	0	100	100			5	ATM
ZZQX035	Examen histopathologique de biopsie de 5 structures anatomiques ou plus	1	0	110	110			5	ATM
ZZQX077	Examen histopathologique de biopsies étagées d'une structure anatomique <i>Examen anatomopathologique de biopsies étagées de la muqueuse de l'œsophage</i>	1	0	36,4	36,4			5	ATM
ZZQX200	Examen histopathologique de biopsies étagées de 2 structures anatomiques	1	0	73,1	73,1			5	ATM
ZZQX068	Examen histopathologique de biopsies étagées de 3 structures anatomiques	1	0	107,89	107,89			5	ATM
ZZQX047	Examen histopathologique de biopsies étagées de 4 structures anatomiques ou plus	1	0	126,55	126,55			5	ATM
ZZQX217	Examen histopathologique de biopsies d'une structure anatomique avec cartographie <i>Examen histopathologique de biopsies de prostate avec cartographie</i>	1	0	84,69	84,69			5	ATM
ZZQX012	Examen histopathologique de biopsies de plusieurs structures anatomiques avec cartographie de chaque structure anatomique	1	0	138,73	138,73			5	ATM

17.02.03 Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané

Par examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané, on entend : examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de prélèvement de structure anatomique réalisé pendant une intervention et susceptible d'en modifier le déroulement
Avec ou sans : écrasés cellulaires

Facturation :

– le contrôle cytopathologique et/ou histopathologique ultérieur par inclusion des prélèvements examinés extemporanément peut être facturé en sus de l'examen extemporané

ZZQX149	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané d'un prélèvement de structure anatomique, hors du lieu du prélèvement	1	0	84	84			5	ATM
ZZQX119	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané d'un prélèvement de structure anatomique, sur le lieu du prélèvement	1	0	84	84			5	ATM
ZZQX175	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 2 à 4 prélèvements différenciés de structure anatomique, hors du lieu du prélèvement	1	0	84	84			5	ATM
ZZQX118	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 2 à 4 prélèvements différenciés de structure anatomique, sur le lieu du prélèvement	1	0	84	84			5	ATM
ZZQX146	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 5 prélèvements différenciés ou plus de structure anatomique, hors du lieu du prélèvement	1	0	84	84			5	ATM
ZZQX104	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 5 prélèvements différenciés ou plus de structure anatomique, sur le lieu du prélèvement	1	0	84	84			5	ATM

17.02.03.01 Examen anatomopathologique de fragment de résection de structure anatomique

Ce souschapitre est vide dans cette version de la CCAM

17.02.03.02 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse

Ce souschapitre est vide dans cette version de la CCAM

17.02.04 Examen histopathologique de fragment d'exérèse de structure anatomique

ZZQX123	Examen histopathologique de fragment d'exérèse endoscopique ou de curetage de structure anatomique, non différenciés par le préleveur <i>Examen histopathologique de l'endomètre, de muqueuse nasale</i> À l'exclusion de : examen histopathologique de fragment d'exérèse endoscopique : – de la vessie (JDQX002) – de la prostate (JGQX001)	1	0	33,6	33,6			5	ATM
ZZQX159	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique ou de curetage d'une structure anatomique, différenciés par le préleveur <i>Examen histopathologique de la muqueuse de l'endocol et de la muqueuse de l'endomètre, prélevées séparément</i> À l'exclusion de : examen histopathologique de fragment d'exérèse endoscopique : – de la vessie (JDQPX02) – de la prostate (JGQX001)	1	0	33,6	33,6			5	ATM
ZZQX177	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique ou de curetage de plusieurs structures anatomiques, différenciés par le préleveur sur chaque structure	1	0	67,2	67,2			5	ATM

17.02.04.01 Examen immunohistochimique de prélèvement tissulaire

Ce souschapitre est vide dans cette version de la CCAM

17.02.04.02 Autres examens particuliers de tissu

Ce souschapitre est vide dans cette version de la CCAM

17.02.05 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse

À l'exclusion de :

- examen anatomopathologique de pièce d'exérèse :
 - de nœud [ganglion] lymphatique (cf 05.01.08.02)
 - intestinale pour maladie inflammatoire chronique de l'intestin (HGQX003)
- examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse
 - du système nerveux (cf 01.01.14)
 - de l'œil et ses annexes (cf 02.01.10)
 - de tumeur du cœur (DZQX005)
 - des systèmes immunitaires et hématopoïétiques (cf 05.01.08.02, 05.01.08.03)
 - de l'appareil respiratoire (cf 06.01.11.03, 06.01.11.04)
 - de l'appareil digestif (cf 07.01.13.02, 07.01.13.03, 07.01.13.04)
 - de l'appareil urinaire et génital (cf 08.01.09.03, 08.01.09.04, 08.01.09.05, 08.01.09.06)
 - des glandes endocrines (cf 10.01.05)
 - de l'appareil ostéoarticulaire et musculaire (cf 15.01.07.01, 15.01.07.02)
 - de la peau et des tissus mous (cf 16.01.06.03)
 - du sein (cf 16.02.06.02)
- examen anatomopathologique :
 - d'un placenta complet avec cordon et membranes (JPQX007)
 - de plusieurs placentas complets avec cordons et membranes (JPQX019)
 - de produit d'avortement avant la 14e semaine d'aménorrhée (ZZQX109)

ZZQX188	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse monobloc ou en fragments non différenciés, d'une structure anatomique Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe <i>Examen anatomopathologique d'une pièce d'appendicectomie, ou d'un kyste cutané fragmenté</i>	1	0	34,52	34,52			5	ATM
ZZQX127	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse en fragments différenciés d'une structure anatomique Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe	1	0	40	40			5	ATM

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif Secteur 1 / adhérent CAS (en euro)	Tarif Hors secteur 1 / hors adhérent CAS (en euro)	Remb. ss Cotisations	Accord Préalable	Exo. TM	Regroupement
	<i>Examen anatomopathologique de plusieurs myomes utérins, différenciés</i>								
ZZQX192	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse en fragments différenciés de plusieurs structures anatomiques <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i> <i>Examen anatomopathologique de plusieurs myomes utérins, différenciés, et de plusieurs kystes ovariens, différenciés.</i>	1	0	119,48	119,48			5	ATM
ZZQX180	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 2 structures anatomiques <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i> <i>Examen anatomopathologique pour affection bénigne d'une pièce d'hystérectomie et d'une pièce de cholécystectomie, ou d'une hystérectomie avec annexectomie unilatérale</i>	1	0	67,79	67,79			5	ATM
ZZQX178	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 3 structures anatomiques <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i> <i>Examen anatomopathologique pour affection bénigne d'une pièce d'hystérectomie avec annexectomie bilatérale</i>	1	0	93,45	93,45			5	ATM
ZZQX181	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 4 structures anatomiques ou plus <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i>	1	0	86,7	86,7			5	ATM

17.02.06 Examens particuliers de tissu

17.02.06.01 Examen immunologique de prélèvement cellulaire ou tissulaire

Facturation :

– le compte rendu d'un examen immunocytochimique ou immunohistochimique précise :

- . la technique utilisée,
- . le nom des anticorps utilisés,
- . les résultats de l'examen,
- . les conclusions

– un seul examen immunocytochimique ou immunohistochimique, sans quantification du signal peut-être facturé par acte quel que soit le nombre de structures anatomiques concernées pour cet acte

– un seul examen immunocytochimique ou immunohistochimique, avec quantification du signal, peut-être facturé par acte quel que soit le nombre de structures anatomiques concernées pour cet acte

ZZQX069	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 1 à 2 anticorps, sans quantification du signal	1	0	48	48			5	ATM
ZZQX081	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 1 à 2 anticorps, avec quantification du signal pour chaque anticorps	1	0	56	56			5	ATM
ZZQX027	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 3 à 5 anticorps, sans quantification du signal	1	0	68	68			5	ATM
ZZQX045	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 3 à 5 anticorps, avec quantification du signal pour chaque anticorps	1	0	83	83			5	ATM
ZZQX034	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 6 à 9 anticorps, sans quantification du signal	1	0	100	100			5	ATM
ZZQX122	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 6 à 9 anticorps, avec quantification du signal pour chaque anticorps	1	0	130	130			5	ATM
ZZQX092	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé, avec 10 anticorps ou plus, sans quantification du signal	1	0	160	160			5	ATM
ZZQX016	Examen cytopathologique ou anatomopathologique de prélèvement cellulaire ou tissulaire congelé, avec examen immunocytochimique, immunohistochimique et/ou immunofluorescence avec 1 à 4 anticorps <i>Avec ou sans : quantification du signal</i>	1	0	84	84			5	ATM
ZZQX073	Examen cytopathologique ou anatomopathologique de prélèvement cellulaire ou tissulaire congelé, avec examen immunocytochimique, immunohistochimique et/ou immunofluorescence avec 5 anticorps ou plus <i>Avec ou sans : quantification du signal</i>	1	0	84	84			5	ATM

17.02.06.02 Autres examens particuliers de tissu

ZZQX029	Examen cytopathologique ou histopathologique par hybridation <i>in situ</i>, sans quantification du signal <i>Indication : selon les recommandations de bonne pratique</i> - détection de HER 2 neu dans le cancer du sein, en deuxième intention après examen immunohistochimique si celui-ci a un score de 2 +, - détection de oncogène N+ myc dans le neuroblastome de l'enfant, - détection de virus d'Epstein Barr dans les carcinomes de site primitif inconnu <i>Formation : spécifique :</i> <i>Environnement : spécifique</i>	1	0	140	140			5	ATM
ZZQX058	Examen cytopathologique ou histopathologique par hybridation <i>in situ</i>, avec quantification du signal <i>Indication : selon les recommandations de bonne pratique</i> - détection de HER 2 neu dans le cancer du sein, en deuxième intention après examen immunohistochimique si celui-ci a un score de 2 +, - détection de oncogène N+ myc dans le neuroblastome de l'enfant, - détection de virus d'Epstein Barr dans les carcinomes de site primitif inconnu <i>Formation : spécifique :</i> <i>Environnement : spécifique</i>	1	0	190	190			5	ATM
ZZQX173	Test de détection du génome des papillomavirus humains oncogènes <i>Indication : selon les recommandations pour la pratique clinique de septembre 2002 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé [ANAES] (frottis ASC-US selon le système de Bethesda)</i> <i>Formation : spécifique : formation à la biologie moléculaire</i> <i>Environnement : spécifique : à réaliser dans les mêmes conditions que celles des laboratoires d'analyse de biologie médicale</i>	1	0	37,8	37,8			5	ATM

19 ADAPTATIONS POUR LA CCAM TRANSITOIRE

19.01 FORAITS ET ACTES TRANSITOIRES

19.01.13 Anatomocytopathologie

Ce paragraphe est vide dans cette version de la CCAM.

19.02.10 Anatomocytopathologie

Ce paragraphe est vide dans cette version de la CCAM.